

Conseil communal d'Arzier-Le Muids

**Rapport de la commission ad'hoc relatif au préavis municipal n° 04/2017:
Demande de crédit de CHF 43'600.-- TTC pour le remplacement du portail d'accès à la
déchetterie.**

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 4 mai 2017 avec M. Le Municipal Christian Dugon, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier la Municipalité pour sa disponibilité et ses réponses.

Examen du préavis

Bien que notre commission ad'hoc a tout d'abord été surprise par le coût, nous constatons que la municipalité a clairement répondu à toutes nos questions liées à la fonctionnalité, la sécurité, la qualité, la durabilité, le remplacement du grillage sur les côtés, ainsi que les aspects esthétiques et pratiques.

Nous sommes particulièrement convaincus que les risques et coûts d'un délais sur ce projet seraient plus importants que ce nouvel investissement, avec amortissement sur vingt ans. En effet, la commune ne peut pas se permettre d'avoir des intrusions à répétition qui engendrent des coûts de triage ou de vandalisme. Enfin, il est à noter que ce système d'ouverture permettra d'enregistrer les passages hors heures d'ouverture.

Propositions d'amendement

Au cas où les 10% pour divers et imprévus ne sont pas dépensés, nous proposons pour la sécurité, d'ajouter au projet une lumière sur le portail avec détecteur de mouvement.

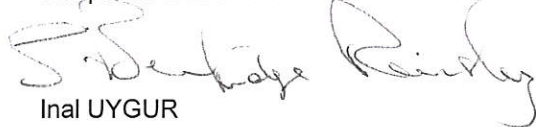
Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n° 04/2017 tel qu'amendé par la commission.

Arzier-Le Muids, le 4 mai 2017

Pour la commission ad'hoc:

Jacqueline BURBIDGE RAINSLY



Inal UYGUR
Rapporteur



Nicolas VOUT



François GRANDCHAMP DES RAUX
Excusé

Valentin RAIS
Excusé